

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP CEMENT OTR

**Art.-No.**

515 9430, 515 9431, 515 9432, 515 9440, 515 9441

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: REMA TIP TOP SCHWEIZ AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 82 82 / +41 (0)  
44 735 82 00  
E-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum,  
CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acétate d'éthyle  
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 2 de 13

#### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Préparation contenant du acétate d'éthyle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
141-78-6	Acétate d'ethyle			< 65 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
92062-15-2	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane [Solvant naphta (pétrole)]			< 25 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
14634-93-6	bis(N-Éthyl-N-phényldithiocarbamate) de zinc			< 2,5 %
	238-677-1		01-2120768610-54	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
5459-93-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine			< 1 %
	226-733-8		01-2119949285-29	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H311 H332 H302 H314 H318 H412			
1314-13-2	Oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
13463-67-7	Dioxyde de titane			< 1 %
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
141-78-6	205-500-4	Acétate d'ethyle	< 65 %
		dermique: DL50 = > 18000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg	
14634-93-6	238-677-1	bis(N-Éthyl-N-phényldithiocarbamate) de zinc	< 2,5 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
5459-93-8	226-733-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine	< 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 750 mg/kg; par voie orale: DL50 = 590 mg/kg	
1314-13-2	215-222-5	Oxyde de zinc	< 1 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

**Information supplémentaire**

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " solvant naphte (pétrole) " ne doit pas être classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 4 de 13

En cas de malaise consulter un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### **Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Attention! Risque d'aspiration!

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 5 de 13

#### **Pour les non-secouristes**

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Pour les secouristes**

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

- Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

##### **Pour le nettoyage**

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Préventions des incendies et explosion**

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas fumer.
- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

- Ne pas inhaler les vapeurs.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

- Incompatible avec:
  - Oxydants.
  - Acides nitreux et autres agents nitrosants

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Adhésif, colle

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 6 de 13

**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		VME 8 h	
		400	1460		VLE courte durée	
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Protection contre les projections:

 Gants protecteurs à résistance chimique en caoutchouc naturel, épaisseur de la couche minimum 0.6 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, par exemple gant protecteur <Lapren 706> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

 Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 60 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Tablier résistant aux solvants (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	type ester

**Testé selon la méthode**
**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 35 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'éclair:	- 20 °C DIN EN ISO 3679

**Inflammabilité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 7 de 13

solide/liquide: n.a.

**Dangers d'explosion**

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11,5 vol. %

Température d'auto-inflammation: 460 °C

**Température d'inflammation spontanée**

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

pH-Valeur: n.d.

Viscosité dynamique:  
(à 20 °C) 4500 - 6500 mPa·sViscosité cinématique:  
(à 40 °C) 3740 - 3820 mm<sup>2</sup>/sDurée d'écoulement:  
(à 23 °C) 385 s 6 DIN EN ISO 2431Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) Non miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) 100 hPaDensité (à 20 °C): 0,88 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: n.a.

Densité de vapeur relative: n.d.

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Non oxyder.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: &lt; 3%

Teneur en solvant: &lt; 85 %

Taux d'évaporation: n.d.

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 8 de 13

Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Acides nitreux et autres agents nitrosants  
Oxydants

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.  
Pendant l'incendie, il peut se produire:  
Monoxyde et dioxyde de carbone  
Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Absence de données toxicologiques.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

##### **Irritation et corrosivité**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétate d'éthyle; Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane [Solvant naphta (pétrole)])

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

##### **Autres informations**

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse,



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 9 de 13

inconscience.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

#### Information supplémentaire

Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane

CL 50/CE50/CI50 : 1 - 10 mg/l

Oxyde de zinc

CL 50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,169 mg/l

CE50/Ceriodaphnia dubia/48 h = 0,413 mg/l

CEr50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h = 0,136 mg/l [OCDE 201]

NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h = 0,019 mg/l [OCDE 201]

N-Cyclohexyl-N-éthylamine

CE50/Daphnia magna/48 h = 10 - 100 mg/l

CEr50/Desmodesmus subspicatus/72 h = 10 - 100 mg/l

bis(N-Éthyl-N-phényldithiocarbamate) de zinc

CE50/Daphnia magna/48 h = 0,049 mg/l [OCDE 202]

CEr50/Desmodesmus subspicatus/72 h > 4,3 mg/l [OCDE 201]

NOEC/Desmodesmus subspicatus/72 h = 1,7 mg/l [OCDE 201]

Acétate d'éthyle

CL 50/CE50/CI50 : > 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pollue l' eau

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 10 de 13

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1133

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** Adhésifs

**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

Code de restriction concernant les

tunnels: E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Receptacle max. 450 L, ADR subsection 2.2.3.1.4

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1133

**d'identification:**

**14.2. Désignation officielle de** Adhésifs

**transport de l'ONU:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1133

**d'identification:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 11 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhesives (Solvent naphtha (petroleum))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Marine polluant: Yes  
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-E, S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Receptacle max. 450 L, IMDG Code subsection 2.3.2.2  
Segregation group: -

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhesives

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
Passenger LQ: Y344  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 30 L (\*)  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 100 L (\*)

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

(\*) [3.3.3.1 IATA DGR]

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP CEMENT OTR

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 12 de 13

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 80 - 85 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E1

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

##### Information supplémentaire

Tableau no 49 des maladies professionnelles

Tableau n° 84 des maladies professionnelles: "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

Tableau no 95 des maladies professionnelles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

##### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP CEMENT OTR**

Date de révision: 18.07.2024

Code du produit: 00156-0359

Page 13 de 13

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*